

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2022 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné, que le conseil municipal de Paspébiac siégera en présentiel et adoptera le budget pour l'exercice financier 2022 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 lors d'une **séance extraordinaire qui aura lieu le mardi, 25 janvier 2022 à 19h à la salle multifonctionnelle du Centre culturel** située au 7, boul. Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac.

À noter que le public ne peut être présent à cette séance extraordinaire vu les recommandations de la santé publique et les derniers décrets. Toutefois, cette séance sera diffusée sur la télévision communautaire Télévag et sur le Facebook de la Ville.

Les délibérations du conseil lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget et sur le programme triennal d'immobilisations. Toute question émanant du public pourra être acheminée après la diffusion du 25 janvier 2022 à : communication@villepaspebiac.ca

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Paspébiac, le 17 janvier 2022 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.

Daniel Langlois
Directeur général - Greffier